NATIONS
UNIES

A S



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/1021
S/1998/785
21 août 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-deuxième session
Points 31, 33, 34, 40 et 42 de l’ordre du jour
COOPÉRATION ENTRE L’ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET L’ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE
COOPÉRATION ENTRE L’ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LA LIGUE DES ÉTATS ARABES
COOPÉRATION ENTRE L’ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET L’ORGANISATION DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE
COOPÉRATION ENTRE L’ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET L’ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE
COOPÉRATION ENTRE L’ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET L’ORGANISATION DE L’UNITÉ AFRICAINE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-troisième année

Lettres identiques datées du 19 août 1998, adressées au Président de l’Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Je tiens à vous remercier de votre participation à la troisième réunion entre l’Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, qui a eu lieu récemment à New York.

Je me félicite en particulier de la discussion franche et ouverte et de l'échange de vues constructif que nous avons eus sur un certain nombre des questions les plus importantes concernant la coopération entre l’ONU et les organisations régionales dans le domaine de la prévention des conflits. J’ai soigneusement pris note des suggestions qui ont été faites au sujet du renforcement de notre interaction dans ce domaine.

Je suis également très satisfait de l’accent qui a été mis lors de la réunion sur la nécessité d'un suivi efficace, et de la décision qui a été prise d'organiser une réunion de travail entre l'ONU et les organisations régionales participantes avant la fin de l'année, pour élaborer plus avant les modalités de collaboration dont nous avons discuté.

En attendant, j'ai le plaisir de vous faire tenir ci-joint une copie de la déclaration récapitulative que j'ai prononcée à la séance de clôture de la réunion et dans laquelle j'ai mis en relief certains des principaux points qui avaient été abordés.

Il me paraît clair qu'une coopération élargie et plus efficace entre l'ONU et les organisations régionales dans le domaine de la prévention des conflits sera de plus en plus nécessaire et j'apprécie vivement l'appui de l'Assemblée générale à cet égard.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ma déclaration de clôture (voir annexe) en tant que document de l'Assemblée générale au titre des points 31, 33, 34, 40 et 42 de la cinquante-deuxième session, et du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

(Signé) Kofi A. ANNAN

ANNEXE

Déclaration récapitulative faite par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la séance de clôture de la troisième réunion entre l'Organisation des Nations Unies et les les organisations régionales tenues les 28 et 29 juillet 1998)

1. Je suis très satisfait que cette troisième réunion de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales se soit déroulée dans de bonnes conditions au Siège. Je suis également satisfait que vous ayez répondu favorablement à mon invitation, comme en témoigne votre participation active à la réunion. Je me félicite en outre de l'appui que vous avez apporté à ma proposition tendant à organiser la réunion sur le thème de la "coopération en vue de la prévention des conflits", ainsi que de l'esprit de dialogue constructif qui a animé les discussions.

2. Je vais maintenant essayer de résumer les discussions qui ont lieu pendant la réunion et de mettre en avant quelques-uns des principaux points qui m'ont paru particulièrement importants.

3. Les deux premières réunions, tenues en 1994 et 1996, portaient essentiellement sur les modalités et les principes généraux qui régissent la coopération entre l'ONU et les organisations régionales dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. La présente réunion s'est appuyée sur les résultats de ces deux réunions pour étudier la possibilité d'intensifier la coopération entre l'ONU et les organisations régionales en matière de prévention des conflits, dans le cadre de la Charte des Nations Unies et des mandats des organisations régionales. Nous avons notamment examiné la question de la prévention des conflits, la façon dont l'abordent l'ONU et les organisations régionales et les secteurs où elles pourraient collaborer à l'avenir dans ce domaine.

4. À une époque où de nouveaux types de conflits très divers constituent la principale menace pesant sur la sécurité des populations, la question de la prévention des conflits est au coeur même de la mission commune de l'ONU et des organisations régionales. On sait désormais que, pour faire face à ce défi, il faut développer une culture de la prévention et mettre au point de nouveaux types d'opérations et modes de coopération. Nous avons défini à cette fin deux catégories distinctes d'activités de coopération. Tout d'abord, nous nous sommes penchés sur la "prévention structurelle", à savoir la nécessité d'étudier les causes profondes des conflits, notamment les causes économiques, sociales et ethniques, et de promouvoir un plus grand respect des droits de l'homme, garantir l'état de droit et veiller au renforcement des institutions démocratiques. Nous avons ensuite débattu de la "prévention opérationnelle", laquelle englobe les formes traditionnelles de prévention des conflits et l'"alerte avancée". À ce sujet, on a noté qu'il n'y avait pas de solution de continuité entre les activités de prévention, qui allaient de l'alerte avancée à la consolidation de la paix avant et après les conflits, en passant par la diplomatie, le désarmement (en particulier dans le cas des armes légères) et le déploiement.

5. Il a également été noté que l'ONU et les organisations régionales possédaient différents atouts et capacités en matière de prévention des conflits et devraient désormais mettre l'accent sur les moyens de travailler ensemble de

manière synergique en accentuant leur complémentarité et en tirant parti de leurs avantages comparatifs. L'ONU et certaines organisations régionales ayant récemment créé de nouveaux mécanismes d'alerte avancée et de prévention des conflits, il devient indispensable qu'elles mettent en commun leurs données d'expérience dans ce domaine.

6. On a notamment fait observer que la prévention des conflits reposait sur l'appui des États Membres aux interventions externes avancées visant à désamorcer les conflits et les crises. Les participants ont indiqué qu'une démarche "réglementée" était préférable car elle accroîtrait l'efficacité des efforts visant à éviter les conflits et serait plus acceptable pour la communauté internationale. Une telle approche pouvait aider à développer une culture de la prévention et, partant, à surmonter la réticence de certains gouvernements à accepter une aide extérieure pour des raisons de souveraineté. Plusieurs intervenants ont souligné qu'il était important de mobiliser l'opinion publique en vue d'intensifier les efforts dans le domaine de la prévention des conflits.

7. L'ONU et les organisations régionales ont affirmé qu'elles étaient résolues à mettre au point des procédures précises, pratiques et faciles à appliquer afin de renforcer l'efficacité de la coopération en matière de prévention des conflits. Tous les participants ont souligné qu'il fallait assurer concrètement le suivi de la réunion pour que ces procédures deviennent une réalité. Tout en reconnaissant qu'aucun modèle de coopération entre l'ONU et les organisations régionales ne pouvait, à lui seul, tenir compte de toutes les situations, les participants ont examiné diverses modalités, notamment des mesures de consultations plus régulières au niveau du Siège, y compris en cas d'alerte avancée; une coordination plus systématique des activités préventives sur le terrain, y compris, au besoin, l'organisation de missions conjointes; la mise au point d'indicateurs communs relatifs à l'alerte avancée; l'établissement d'une base de données sur les capacités de prévention des conflits de l'ONU et des organisations régionales; une meilleure circulation de l'information; l'échange d'attachés de liaison; l'organisation de voyages d'étude dans les différents sièges à l'intention du personnel d'exécution; la formation conjointe des personnels affectés aux activités de prévention; l'établissement de liens spécifiques avec la société civile (notamment les médias et les organismes professionnels) afin de sensibiliser davantage l'opinion publique à l'importance de la prévention; et l'adoption au cas par cas de mesures du même ordre. À ce sujet, on a souligné qu'il était nécessaire de mobiliser suffisamment de ressources pour appuyer les activités préventives et d'alerte avancée.

8. Pour assurer le suivi des propositions ci-dessus, le personnel de l'ONU et des organisations régionales pourrait, par exemple, tenir des réunions de travail afin de mettre au point les modalités de collaboration examinées au cours de la présente réunion. L'ONU est prête à convoquer la première de ces réunions avant la fin de l'année. On a reconnu par ailleurs que les réunions de haut niveau organisées périodiquement entre l'ONU et les organisations régionales étaient utiles et décidé de les poursuivre.

9. J'espère que ce résumé rend bien compte de notre réunion et j'attends vos observations avec beaucoup d'intérêt.
